

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE



**Vous qui avez un handicap OU un proche
confronté à un handicap,
Vous qui représentez une association œuvrant
dans le secteur du handicap,
Vous qui travaillez au sein d'une institution
pour personnes handicapées,
REJOIGNEZ-NOUS AU SEIN
DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE !**

Handisolidaire Wanze



Ses objectifs

1. Intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.
2. Assurer le maintien des personnes handicapées en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, selon leurs aspirations et moyens.
3. Renforcer la concertation et le dialogue.

Son organisation

Installé officiellement le 6 janvier 2016, le CCCPH compte une vingtaine de membres d'origines diverses ayant posé leur candidature et désignés par le Conseil communal. Il se compose de citoyens confrontés à un handicap, de parents ou d'aïdants proches de personnes handicapées ou encore de représentants d'associations ou institutions actives dans le domaine du handicap.

Le CCCPH se réunit une fois par mois afin de réfléchir à différents thèmes touchant les personnes handicapées, comme l'accessibilité aux événements et aux bâtiments communaux, les droits de la personne handicapée, etc. Ces réunions sont ouvertes à toute personne qui se sent concernée par les thématiques abordées.

Le CCCPH mandate 5 de ses membres qui constituent le Bureau. Il se rassemble une fois par mois et prend les décisions sur différents sujets et projets portés par le CCCPH.

Ses projets

Le CCCPH a organisé :

- ▶ une journée ludique et informative « HANDIWANZE » avec des démonstrations de sports adaptés ;
- ▶ divers évènements dans le cadre de la journée de la personne handicapée ;
- ▶ une conférence sur la vie sexuelle et affective de la personne handicapée ;
- ▶ un projet sur le respect des places réservées au PMR ;
- ▶ ...

Nous rappelons que l'objectif premier de notre Conseil est de démontrer à toutes et tous que nous avons acquis le droit de participer à la vie active de notre commune en tant que Citoyen à part entière.



CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

wanze